

LA CHARTE DU RANDONNEUR



1 / Respect de l'environnement

Préservation de la nature : Restez sur les sentiers balisés. Ne cueillez pas les plantes protégées. Observez les animaux sans les déranger.

Gestion des déchets : Emportez vos déchets avec vous. Utilisez les poubelles mises à disposition en début et fin de parcours.



2 / Respect des propriétés privées et du patrimoine

Passage sur les chemins : Respectez les clôtures, les cultures et les propriétés privées.

Patrimoine bâti : Ne dégradez pas les murs, les bornes, les lavoirs ou autres éléments du patrimoine rural.



3 / Sécurité et civisme

Préparation de la randonnée : Consultez la météo, prévoyez une tenue adaptée, de l'eau et un moyen de communication.

Respect des autres usagers : Saluez les habitants, les agriculteurs et les autres randonneurs. Laissez passer les engins agricoles.

Chiens en laisse : Tenez votre chien en laisse, surtout dans les zones de pâturage ou de chasse. Ne pas laisser le chien entrer dans les parcelles agricoles.

Retrouvez tous les parcours de Rochefort Océan sur loopi.fr



Office de Tourisme Rochefort Océan
Tél. +33 5 46 99 08 60 - contact@rochefort-ocean.fr
www.rochefort-ocean.com

Avec la participation de Natura 2000 et du Comité Départemental de Randonnée Pédestre 17



FOURAS-LES-BAINS

L'ANSE DE FOURAS



© Simon David





Si la météo le permet, vue jusqu'au port de la Palice de la Rochelle et l'île de Ré.

1

2

3

[illegible]

Vasière, poissons, carrelets : Sur la Baie d'Yves on aperçoit



 **Bécasseau maubèche** : Comme tous les limicoles, c'est une espèce migratrice que l'on peut observer de septembre à mars sur les littoraux maritimes ouverts avec des bancs sableux ou vaseux riches en proies invertébrées. Le printemps et l'été, il se reproduit dans la toundra du Haut-Arctique. Sur la vasière de la Baie d'Yves, la LPO en a compté 2000 en janvier 2025, ce qui représente plus de 6% de la population nationale et fait de la Baie d'Yves un site d'importance nationale pour l'espèce.